



Déclaration liminaire UNSA Education Au CDEN du 9 février 2017

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

La dernière dotation de ce quinquennat confirme l'effort budgétaire important et indispensable inscrit dans la refondation de l'École. En tout, 4311 emplois d'enseignants créés dans le premier degré et 4400 Equivalents Temps Plein créés dans le second degré. A cela s'ajoutent 250 postes de CPE.

Pour l'Unsa Éducation, la révision par le ministère des critères objectifs d'attribution des moyens pour les préciser, les objectiver et les rendre plus pertinents a constitué un progrès.

L'Unsa éducation prend note des directives très récentes de Mme la Ministre de l'éducation en ce qui concerne les priorités pour la préparation de la rentrée 2017 : conventions ruralité, Scolarisation des moins de 3 ans accentuée, Recréer des postes là où les Rased (réseaux d'aide spécialisée) sont incomplets, renforcer les moyens en remplacement et doter toutes les écoles de l'éducation prioritaire d'un maître de plus que de classes.

Dans le premier degré, avec une dotation de 31 postes, nous relevons que de nombreuses situations ont pu peut-être abordées dès le CTSD et trouver une issue favorable. Il reste néanmoins quelques points noirs suite aux propositions énoncées :

- Si nous constatons qu'il y a des situations encore tendues sur le département, celles-ci sont liées à des effectifs importants par classe et il aurait été souhaitable qu'une prise en compte lors de cette carte scolaire ait été possible. Un autre choix semble avoir été fait : doter de façon très importante le département d'un réseau d'enseignants venant en aide aux équipes d'école de façon ponctuelle sur des thèmes précis dans le cadre du Cycle 3. En résumé des Maîtres de plus que de classes hors éducation prioritaire missionnés sur le cycle 3 (CM1-CM2-6e). Si l'Unsa éducation trouve ce projet intéressant, il lui semble cependant un peu volumineux en termes de nombres de postes consommés surtout que nous n'avons pas de recul ou d'éléments d'analyse sur la pertinence d'un tel dispositif.

Les Pôles Ressources, structures regroupant divers professionnels dont les enseignants de RASED et les EMPR (Enseignant Missionné Pôle Ressource) vont se voir renforcer en direction de la gestion des situations critiques liées à la scolarisation d'élèves à troubles du comportement. L'Unsa Éducation entend les retours positifs venant du terrain sur ce dispositif mais tire aussi la sonnette d'alarme sur les limites de l'inclusion scolaire sans adaptation des modes de scolarisation pour certains jeunes en souffrance dans le système scolaire habituel sur une durée hebdomadaire de 24h.

Les ULIS (Unités Locales d'Inclusion Scolaire) se verront augmentées en terme de postes de 3 unités : 1 en primaire pour enfant souffrant de troubles du spectre autistique, 1 en collège et 1 en Lycée. L'Unsa Éducation se félicite du renforcement du maillage du territoire par ce type de dispositif car les besoins de proximité sont réels et la suite à donner pour la scolarisation de jeunes en sortie d'élémentaire puis de collège commence à devenir une réalité qu'il faut prendre en compte pour préparer l'avenir.

- Abordons maintenant un sujet qui semble depuis deux ans être devenu une priorité pour notre administration : la fusion ou le regroupement d'écoles. Si certaines se passent bien et dans une logique de recherche d'un plus pour les élèves et les équipes enseignantes, l'UNSA éducation y souscrit, mais que dire lorsque les directives de la circulaire 3003-104 de juillet 2003, invitant l'administration à tenir compte de tous les acteurs de la communauté éducative sont négligés. Que dire lorsqu'un projet est mené dans la précipitation et va à l'encontre des avis donnés par les uns et les autres (parents, personnels voir certains élus) ? Pourquoi ne pas se donner le temps nécessaire à la bonne mise en place de ces projets qui souvent bousculent et mettent même les collectivités en charge des bâtiments devant un calendrier très serré pour réaliser sereinement les aménagements ou travaux nécessaires. La recherche de consensus prônée par les textes n'est pas toujours au rendez-vous et l'UNSA Éducation le regrette.

Dans le second degré, avec 12 équivalents temps pleins attribués par l'académie à notre département, au regard des 172 ETP attribués pour les collèges de l'académie, et malgré des prévisions départementales d'effectifs au plus justes, l'Unsa Éducation a le sentiment que la Loire est un peu laissée au bord du chemin en termes de moyens.

Néanmoins, la réforme du collège continue à s'appliquer dans les établissements, même si un certain nombre d'entre eux a dû s'imposer des contraintes divisionnaires qu'ils n'avaient pas forcément anticipées. A ce propos, M. l'Inspecteur d'Académie, est-il possible, comme dans d'autres départements, et au regard des critères annoncés de répartition des moyens, de communiquer aux personnels le nombre de divisions envisagées avec la dotation horaire globale attribuée à chaque établissement ?

Concernant les SEGPA, les dotations semblent être calquées sur le même mode de calcul que pour les rentrées 2015 et 2016. Qu'en est-il des 3h de marge divisionnaire dans notre département ?

Enfin, l'UNSA Education souhaite attirer votre attention sur des méthodes employées, ici ou ailleurs, par certains établissements privés pour entretenir la concurrence avec le public :

- des enseignants nommés sur des postes incomplets et payés ensuite en HSA, en faisant fi des modalités réglementaires de ventilations de service
- la transformation des IMP en moyens d'enseignement

Voici quelques exemples de pratiques détournées relevées dans certains départements. Qu'en est-il dans la Loire ?

A l'heure où la question de la mixité sociale dans les collèges occupe le devant de la scène médiatique, à l'heure où des refontes de sectorisations se mettent en place –le département de la Loire est d'ailleurs pilote dans ce processus (notamment sur Rive de Gier) – l'UNSA Education se montrera vigilante.

Ce point met en évidence toute l'importance qu'attache l'Unsa Éducation dans l'application des lois de la République en termes de laïcité. Tant dans le 1er que dans le 2nd degré, nous vous demandons de bien vouloir veillez, M. le Préfet, au strict respect des lois en vigueur dans le domaine du financement des établissements d'enseignement privé sous contrat ou non, par les collectivités locales. Collectivités souvent fautives par méconnaissance et pour qui vos services se doivent d'être un appui fiable. L'Unsa Éducation et ses différentes composantes dont le SE-Unsa, en compagnie des DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale), de la Ligue de l'Enseignement et de la Fédération de parents FCPE, resteront

toujours vigilantes dans le cadre du CNAL, Comité National d'Action Laïque, à ce respect de la Laïcité dans le monde de l'éducation et de la société civile.

A l'aube de la campagne présidentielle, l'UNSA Education a à cœur de faire valoir ses analyses, ses réflexions, ses propositions dans le cadre d'un projet de société laïque, humaniste et progressiste. Notre cohérence sera de valider la loi sur la refondation de l'Ecole de la République et ses déclinaisons, considérant qu'au-delà des bémols que nous pouvons y voir, elle va largement dans le sens de la démocratisation d'une école qui est actuellement inégalitaire et injuste, notamment pour ceux qui ont déjà peu. Une démocratisation dans laquelle les personnels n'ont pas été oubliés, notamment avec la création des IMP (Indemnités de Mission Particulière), de l'ISAE (Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) pour les enseignants du 1^{er} degré, les multiples revalorisations indemnitaires et in fine la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel, Carrière, Rémunération).

Les années à venir doivent laisser du temps aux personnels dans la mise en place des réformes entamées et l'Unsa Éducation s'inscrira aux côtés de ces derniers pour les accompagner dans la reconnaissance de leur investissement et la prise en compte de leurs conditions de travail.

Fait à St Etienne le 9 février 2017

Valérie Vial, Véronique De Haro, Marion Duron-Anelli pour l'Unsa Education